

F18

FLEUVE CHARENTE

Habitats concernés :

Eaux eutrophes dormantes (3150)
Mégaphorbiaies eutrophes (6430)
Végétations rivulaires pionnières sur vases (Bidenton) (3170)

Espèces concernées

Angélique à fruits variables* (1607*)

Vison d'Europe* (1356), Loutre d'Europe (1355), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046), Agrion de Mercure (1044), Cordulie splendide (1036), Lamproie fluviatile (1099, Lamproie marine (1095), Saumon (1106), Alose feinte (1103), Grande Alose (1102), Martin-pêcheur (EA229), Bihoreau gris (EA023)



Enjeux :

Maintenir des conditions favorables au développement de la faune et la flore dans le fleuve Charente : oxygénation, transparence, herbiers et abris pour la faune....

Respecter voire accroître sa capacité d'autoépuration (limons en suspension, polluants, nitrates...).

ENGAGEMENTS :

- 1- **Proscrire les opérations de recalibrage / reprofilage / rectification** des lits mineurs. Le cas échéant, le décolmatage du lit se fait prioritairement par l'hydrodynamisme (radiers, sous-dimensionnement, hydraulique hivernale/effet de chasse...)
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'opérations de cette nature.
- 2- **Lors des faucardages : maintenir les herbiers** d'hydrophytes (végétation aquatique immergée ou flottante), sauf actions limitées dans l'espace liées aux activités sportives et de loisirs ou à la sécurité :
 - zone non urbaine : faucardage du canal de navigation central du fleuve (les herbiers rivulaires sont conservés et freinent ainsi le batillage)
 - zone urbaine, abords des points d'accès (quais, pontons...) et des infrastructures de gestion (écluses...) : faucardage ponctuel total
 - faucardage aux points d'accès de pêche (permet à la fois la pratique de la pêche, et le contrôle de l'accès aux secteurs sensibles, volontairement non faucardés)*Point de contrôle : contrôle sur place du non faucardage des herbiers en tout autre endroit que le chenal central de navigation et les points d'accès ou de pêche*
- 3- **Lors des opérations d'entretien des berges à partir du fleuve : maintenir la végétation rivulaire herbacée** se développant en pied de berge (hélrophytes : roselières, cariçaies, salicaires...), et de la végétation en surplomb (branchages) sauf en cas de risques pour la sécurité ou la navigation.
Point de contrôle : contrôle sur place du non enlèvement de la végétation rivulaire et de la végétation surplombante en tout autre endroit que ceux présentant des risques de sécurité ou points d'accès
- 4- **Lors des opérations d'entretien des berges à partir des berges : maintenir la végétation des berges en général**, et conserver en particulier des bosquets (taillis broussailleux, voire parfois ronciers) à intervalles réguliers le long des berges (20-25m espacement max.), servant de zones de refuge et de corridor aux espèces telles que le Vison d'Europe, etc. Au sein de ces bosquets, la végétation herbacée est maintenue (caches).
Point de contrôle : contrôle sur place du non enlèvement de la végétation des berges en tout autre endroit que ceux présentant des risques de sécurité ou points d'accès
- 5- **Lors des élagages/abattages** : maintenir des arbres sénescents ou morts, à cavités ou à fentes , dans la mesure où ils ne présentent pas de risques pour la sécurité piétonne (chemins) ou fluviale (écoulement, pontons...).
Point de contrôle : contrôle sur place du non enlèvement de ces éléments en tout autre endroit que ceux présentant des risques de sécurité ou points d'accès
- 6- **Lors des (re)plantations : choisir des espèces diversifiées**, et toujours parmi les espèces **spontanées** (locales).
Point de contrôle : contrôle sur place des essences plantées
- 7- **Calendrier d'interventions** : réaliser les interventions entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars (débroussaillage arbustives / rivulaire, élagage, abattage) afin de respecter la saison de reproduction de la faune. Des exceptions peuvent être faites autour des points d'accès identifiés (points de pêche...) après avis de la structure animatrice.
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travaux hors des périodes spécifiées

RECOMMANDATIONS :

1. D'une manière générale, on évitera "l'interventionnisme systématique" et on lui préférera des interventions douces, ciblées (risques pour la sécurité ; gestion paysagère des zones urbaines) et planifiées dans le temps et dans l'espace (définition de secteurs d'intervention de 5-10km de long, chacun faisant l'objet d'une intervention à une fréquence d'environ 1x / 5 ans).
2. Essences à proscrire en toutes circonstances : espèces exotiques, horticoles ou envahissantes, en particulier : Erable negundo, Buddleias, Baccharis, Saule pleureur, Renouée du Japon...
3. Choix d'essences favorables : s'adresser à l'animateur Natura 2000 qui pourra conseiller parmi la liste suivante, les essences spécifiquement adaptées à la station (par exemple selon sols, niveau par rapport à l'eau...) ; exemples d'essences locales : Frêne commun, Frêne oxyphylle, Aulne glutineux ; saules des bourrelets alluviaux : Osier Brun, Osier Blanc, Saule roux ; saules des hauts de rives : Saule Blanc, Saule fragile (sauf en zones de loisirs, points d'accès... car les branches tombent facilement) ; arrière des berges ou berges hautes : Chêne pédonculé, Peuplier noir.

Exemples de

TECHNIQUES VEGETALES DE PROTECTION DES BERGES

Le génie végétal est une science qui aide à résoudre des problèmes techniques d'érosion de sols grâce à l'utilisation des végétaux.
Ses fondements puisent dans la connaissance de la physiologie végétale, le mode de croissance et de développement de certaines espèces végétales.

GENIE VEGETAL

▼

Techniques applicables aux pentes et talus

▼

Techniques applicables aux berges de cours d'eau, d'étangs et lac...

▼

Techniques applicables au réaménagement de sites et au paysage

Vous trouverez de plus amples informations sur les différentes techniques de génie végétal dans l'ouvrage suivant :
LACHAT B. (1994)-*Guide de protection des berges de cours d'eau en techniques végétales*. Ministère de l'Environnement.
Tous les textes et schémas ci-après sont extraits de cet ouvrage.

LE BOUTURAGE

DESCRIPTION :

Une bouture est un segment de branche (diamètre 2-4 cm, longueur 40-100 cm) ayant une forte capacité de rejets (saule etc.) que l'on plante isolément ou en groupe et qui, en poussant, forme un nouveau buisson, un nouvel arbre.

CHAMP D'APPLICATION :

Méthode simple & économique pour la stabilisation des berges et des talus peu menacés de cours d'eau.

AVANTAGES :

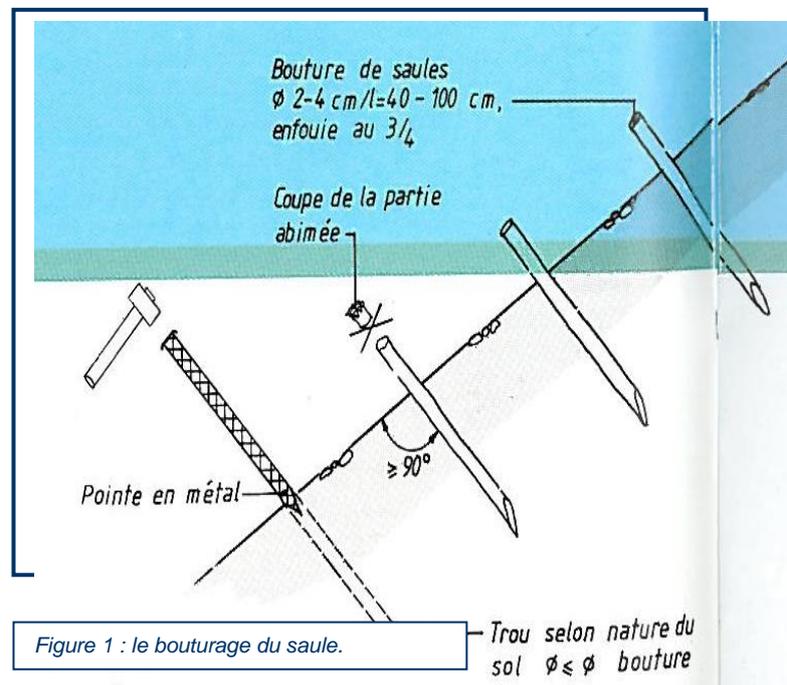
- Peuplement pionnier ponctuel, facile à réaliser, nécessitant peu de moyens mécaniques et financiers.
- Bon développement, une fois que la plante a repris

DESAVANTAGES :

- Effet ponctuel et peu stabilisant au niveau mécanique, avant que les boutures aient repris (1 à 2 périodes de végétation)

PREPARATION DU TERRAIN :

- Nettoyage de la berge
- Débroussaillage (ronces, buissons, hautes herbes...)
- Elimination de quelques gros cailloux



TRESSAGE/TISSAGE

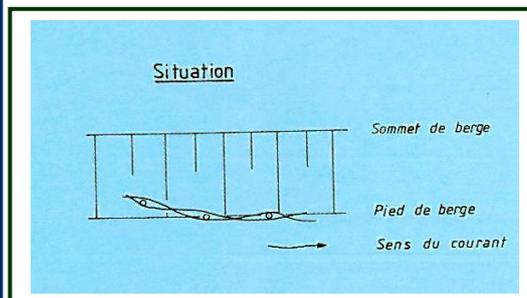
DESCRIPTION :

C'est une protection de pied de berge de faible hauteur (maximum 40 cm) réalisée avec des branches de saules vivantes, entrelacées autour de pieux battus mécaniquement.

Le résultat donne un véritable « mur végétal » capable de résister à de fortes contraintes hydrauliques, le tressage des osiers entre les pieux constituant à lui seul une protection mécanique immédiate.

Le clayonnage, terme assimilé au tressage et plus répandu que ce dernier, est en réalité un tressage plus haut que 40 cm. Il est construit sur la rive et est ensuite plaqué, à plat, sur la berge talutée et nettoyée pour favoriser le contact avec le sol.

Figure 2 : détails du tressage



CHAMP D'APPLICATION :

Méthode rapide et efficace pour stabiliser les bords de cours d'eau en pied de berge, sur des cours d'eau peu agressifs du point de vue érosif.

DESAVANTAGES :

- Hauteur de protection relativement limitée et ouvrage nécessitant souvent d'autres techniques végétales accompagnatrices.
- Sur des petits cours d'eau, le fort développement de saules aura tendance à limiter quelque peu le gabarit si aucun entretien n'est réalisé après quelques années.

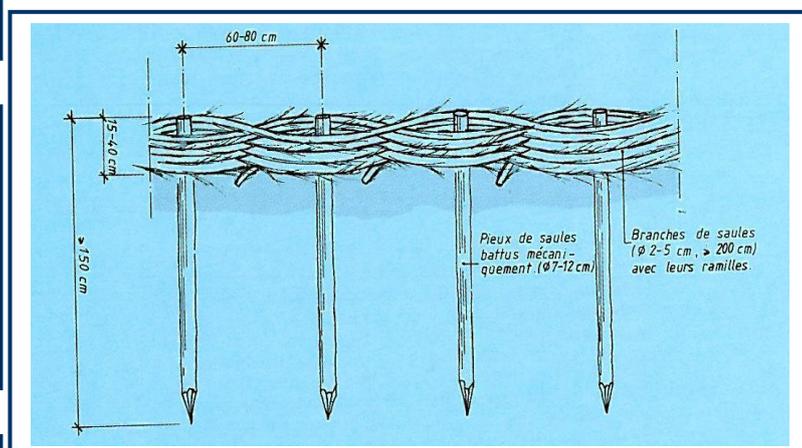
AVANTAGES :

- Protection immédiate, efficace et bon marché.
- Protection stable dès la mise en place, même avant que les végétaux aient repris et produit des racines.
- S'adapte de façon souple aux irrégularités de la berge.
- Technique très connue et répandue, d'où facilité de mise en œuvre et savoir-faire des entreprises.

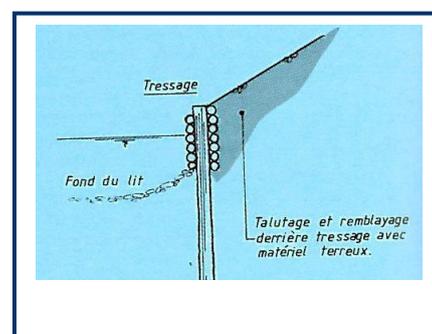
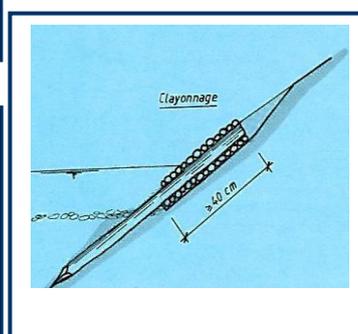
PREPARATION DU TERRAIN

La mise en place du tressage demande souvent très peu de travaux préparatoires. Cependant, un nettoyage du pied de berge est nécessaire, de même que l'enlèvement de l'un ou l'autre gros bloc et le terrassement léger du pied de berge, de manière à ne pas empiéter sur le cours d'eau avec l'ouvrage

Vue longitudinale



Coupes



FASCINAGE :

DESCRIPTION :

Le fascinage est une protection en pied de berge par la mise en place d'un ou plusieurs fagots de branches vivantes de saule (fascines), fixés par des pieux battus mécaniquement.

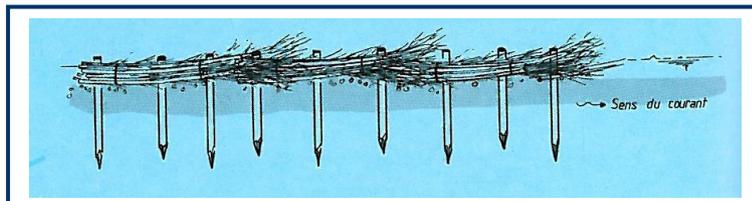
CHAMP D'APPLICATION :

- Méthode efficace pour stabiliser les bords de cours d'eau (pied de berge)
- Les fagots peuvent contenir en leur centre un noyau fait de galets, graviers ou matériaux terreux. Ces fascines de lestage complètent la protection du pied de berge.
- Le fascinage est régulièrement accompagné d'autres techniques de protection (bouture, lit de plants, couche de branches, etc.)
- Protection très adaptée pour la stabilisation de niches d'érosion le long des cours d'eau.
- Convient relativement bien pour des cours d'eau dont l'étiage peut être relativement sévère et où les fascines se retrouvent hors de l'eau pendant quelques temps
- Pieux essentiellement fait de saule mais peuvent être faits en bois mort d'acacia, de marronnier, de chêne etc. ou en métal. La mise en place doit être effectuée durant la période de repos de la végétation
- Permet la réalisation d'épis vivant sur les bords du cours d'eau si le noyau de la fascine est rempli avec des matériaux terreux.
- Des petites fascines, au dessus de l'ouvrage de pied, peuvent être mises en place pour protéger le talus.

PRÉPARATION DU TERRAIN :

- Nettoyage,
- Débroussaillage,
- Enlèvement de l'un ou l'autre gros bloc propre à tous les ouvrages en techniques végétales
- Réalisation d'une petite assise légèrement creusée.

Figure 3 : Vue longitudinale d'une fascine



AVANTAGES:

- Protection solide dans les endroits où le pied de berge est sapé.
- S'adapte aux irrégularités de la berge.
- Protection stable dès la mise en place même avant que les végétaux aient repris.

DESAVANTAGES :

- Nécessite de grandes quantités de saules
- Plus difficile à réaliser que le tressage
- Hauteur de protection limitée au pied de berge
- Sur les petits cours d'eau, le fort développement des saules aura tendance à limiter quelque peu le gabarit si aucun entretien n'est réalisé après quelques années.

Situation

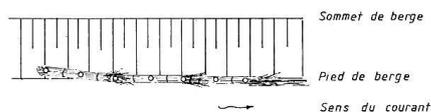
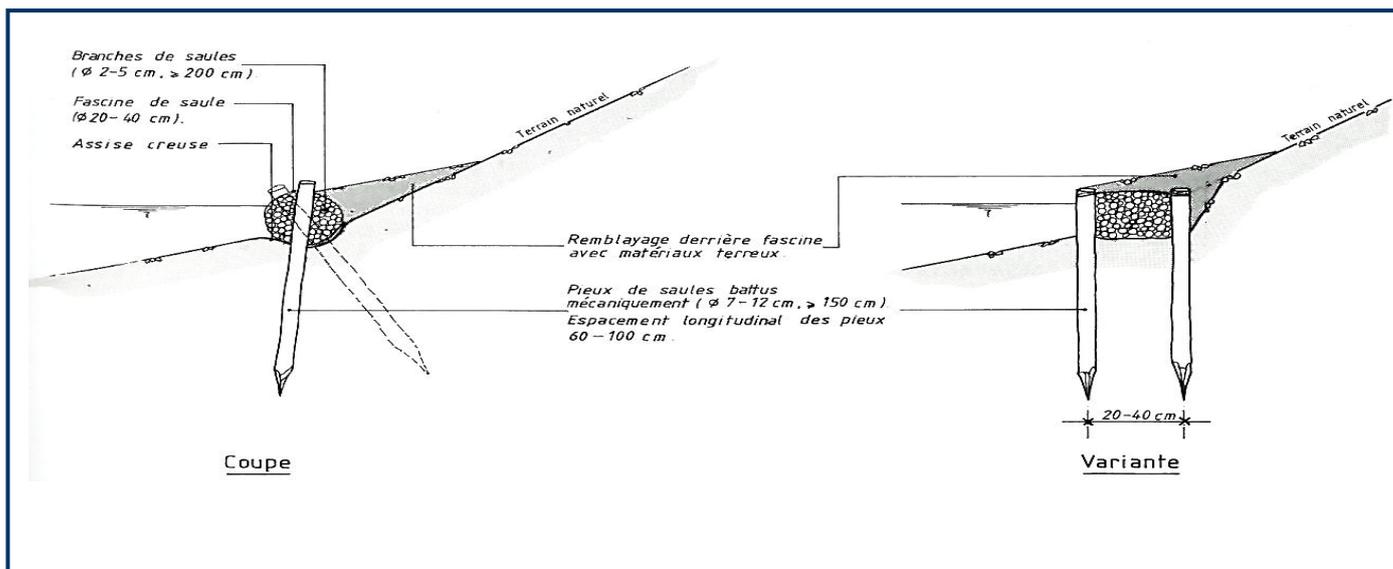


Figure 4 : Détails sur la confection du fascinage



Eléments d'information complémentaires :
Calendrier des interventions en cours d'eau en fonction des cycles naturels

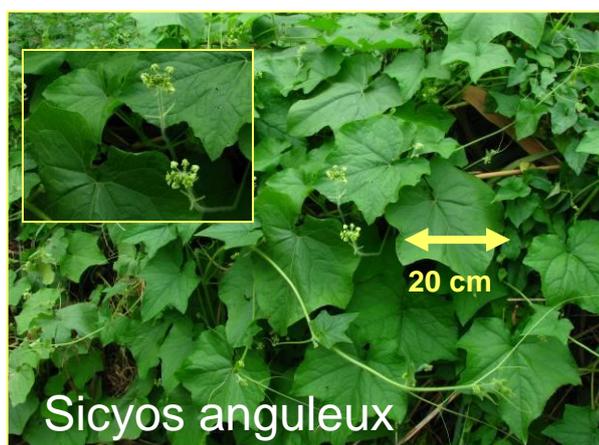
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
L i t ↓	Faune aquatique	Cycle de reproduction Invertébrés / Insectes													
		Salmon.		Cyprinidés et autres									Salmonidés		
				Pêche sportive											
	Hydrophytes					Développement									
						Désherbage									
	Travaux dans le lit (seuil, épis, mouille, etc.)								Régions salmonicoles						
		Rég. cypr.									Régions cyprinicoles				
	Aménagements	Mottes Rhizomes				Bouturage						Mottes Rhizomes			
	Hélophytes								Soins aux boutures						
	Entretien	Fauchage													
		+ + + + + + + - - - - - - - - - + + + + +													
	Aménagements				Ensemencement								+		
	Techniques végétales herbacées				Ensemencement								Protection		
Entretien				Fauchage											
				Désherbage											
Aménagements	Bouture, plançon, tressage, fascine, couche de branches, peigne, caisson										Bouture, plançon, tressage, fascine, couche de branches, peigne, caisson				
Techniques végétales ligneuses			Plantations									Plantations			
Entretien	+ + + + + + + - - - - - Taille - - - - - + + + + +														
Faune terrestre				Nidification				Reproduction Vertébrés							
Végétation existante	Entretien														
	+ + + + + + + - - - - - - - - - + + + + +														

+ = favorise
 - = épuise
 adapter en fonction de la faune

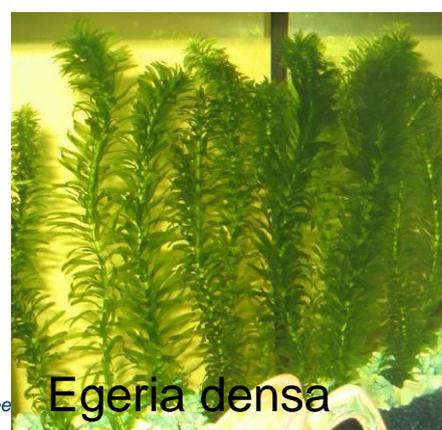
Espèces exotiques envahissantes à surveiller



Nouvelles arrivées à surveiller de près...



FR5400-472 « Moyenne vallée



VISON d'EUROPE

Le différencier du Putois et du Vison d'Amérique

L'identification du Vison d'Europe est extrêmement délicate et requiert l'intervention d'un spécialiste. Les premières clefs sont résumées ci-après. Si vous pensez en avoir découvert un, contactez un référent Vison (fiche Contacts).

Blaireau

Loutre - **1m-1,20 m** ; 6-8 kg

Martre

Fouine

Putois

Vison - **40 cm** ; 400 g à 1 kg

Hermine

Belette



MUSEAU :

Pas de blanc sur la
lèvre supérieure

Présence de blanc sur la
lèvre supérieure

Vison d'Amérique

**OBSERVER LA TÊTE ET
LES COULEURS :**

- Pas de masque facial
- Poil de jarre (= longs poils du dessus du pelage) : uniformément brun chocolat
- Poil de bourre : brun-gris

- Présence d'un masque facial blanc jaunâtre entre les oreilles et les yeux
- Contour des oreilles jaunâtre ou blanchâtre
- Poil de jarre : noir
- Poil de bourre : jaune

Attention aux jeunes putois et aux adultes mélaniques dont le masque facial est peu visible voire absent – Le poil de bourre reste toujours jaunâtre et non brun-aris

Vison d'Europe

Putois d'Europe



Vison d'Amérique

